

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article425>



Concours externes des personnels enseignants : les qualifications seront exigées à la titularisation

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -
Date de mise en ligne : mercredi 13 juin 2012

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Concours externes des personnels enseignants : les qualifications seront exigées à la titularisation

Brève

[-] 13/06/2012

En cas de réussite aux différents concours externes de personnels enseignants d'École, de collège et de lycée de la session 2012, ainsi que des personnels d'Éducation, les lauréats devront justifier, pour être titularisés, des certificats suivants :

- un certificat de compétences en langue du niveau B2 européen (CLES2)
- un certificat informatique et internet de niveau 2 enseignant (C2i2E)

La date d'exigibilité de ces certificats est modifiée. Les lauréats devront en justifier la **possession à la date de leur titularisation** et non plus à la date de la stagiarisation comme auparavant.

Cette mesure aligne la situation des lauréats des concours externes enseignants et d'Éducation sur celle des lauréats des concours internes, et leur permet de bénéficier d'une période supplémentaire pour justifier de ces certificats.